

928 hectares nouvellement protégés grâce au Corridor appalachien

VINCENT CLICHE
vincent.cliche@tc.tc

ENVIRONNEMENT. Grâce au travail acharné des gens de l'organisme Corridor appalachien au cours de la dernière année, 928 hectares sont désormais protégés à perpétuité.

Voilà ce qui ressort du rapport d'activités 2014-2015, déposé récemment par les dirigeants du regroupement environnemental. Cet ajout porte dorénavant à 12 250 le nombre total d'hectares d'aires protégées.

Selon la directrice générale de Corridor appalachien, Mélanie Lelièvre, ces résultats sont impressionnants vu le contexte d'austérité budgétaire que vit l'organisme. Comment y est-on arrivé, alors? «Je pense que c'est le sentiment d'urgence qui nous anime et qui nous propulse. Même si, de prime abord, on a l'impression que nos forêts et nos paysages sont acquis, la réalité quotidienne nous démontre toute autre chose. En effet, plus que jamais, nos sommets sont pris d'assaut par les projets de villégiature, et nos derniers liens naturels entre les grands massifs forestiers, les corridors naturels, s'étiolent inexorablement», fait-elle savoir.

Au cours de la dernière année, cinq nouvelles réserves ont été reconnues, dont celle



Les 928 nouveaux hectares nouvellement protégés représentent un record de conservation depuis la transaction Domtar, réglée en 2004. (Photo gracieuseté — Corridor appalachien)

portant le nom de Tyre-Macfarlane dans l'habitat de la tortue des bois au Canton de Potton. Rajoutons à cette liste celles du Parc Scientifique-Bromont, les réserves Zuyderland à Sutton, William-Godefroy-le-Maistre à Dunham ainsi qu'Alton-E.-Peck à Saint-Denis-de-Bromont.

«La vigilance citoyenne exercée par autant d'amoureux de la nature contribue à sensibiliser nos élus et à revoir certaines orientations», clame Mme Lelièvre.

Aux yeux de l'organisme, maintenir les services écologiques évite à la société de déboursier, à grands frais, des infrastructures et des travaux coûteux.

Les membres de Corridor appalachien poursuivront leur mission, soit celle de préserver la qualité des lacs et des cours d'eau, tout en faisant des choix éclairés en matière d'aménagement du territoire. Limiter l'étalement résidentiel dans les grandes forêts, offrir aux citoyens des zones de parcs naturels pour la pratique en plein air font aussi partie des orientations de l'organisme.

Lors du dépôt du rapport d'activités, les membres ont tenu à renouveler l'hommage à l'une des cofondatrices de l'organisme, Terri Monahan, décédée en décembre dernier.